

● (1420)

Le gouvernement va-t-il cesser de profiter des chômeurs et de les manipuler en leur faisant jouer le rôle de briseurs de grève, ce qui cause des affrontements et risque d'engendrer la violence?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le scénario qui se déroule depuis dix jours, dans le cadre de ces négociations, est parfaitement normal. Les choses doivent se passer ainsi. Comme le conciliateur le signale dans son rapport, dont je recommande la lecture au chef de l'opposition, les Postes doivent essayer de s'acquitter de leurs responsabilités sociales en livrant le courrier; elles n'ont pas le choix. J'ai demandé aux Postes d'essayer d'éviter des situations risquant d'engendrer la violence, et c'est ce qu'elles font. Ce sont uniquement les superviseurs et les gestionnaires qui traversent les piquets de grève.

Je demande au député d'user de son influence auprès des autres partis pour inviter tout le monde à éviter la violence, car ce n'est dans l'intérêt de personne.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre a provoqué cette grève en limitant le mandat des Postes. En se servant des chômeurs et en les manoeuvrant pour qu'ils jouent les briseurs de grève, il augmente les risques de violence, comme nous pouvons le constater aujourd'hui, dans la capitale nationale.

[Français]

ON DEMANDE L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (Chef de l'Opposition): Monsieur le Président, les Canadiens jettent le blâme de cette crise sur le premier ministre. Son gouvernement a provoqué la crise. Son gouvernement la regarde s'envenimer. Le ministre pourrait-il utiliser ses talents comme négociateur pour garantir aux Canadiens un été sans violence, sans confrontation, sans conflit et sans interruption de leur service postal.

[Traduction]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, le mieux que nous puissions faire pour le moment, particulièrement à la Chambre, c'est de laisser les parties négocier, car elles sont les mieux placées pour savoir où sont leurs intérêts.

L'EMBAUCHAGE DE BRISEURS DE GRÈVE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les ministériels peuvent fort bien tenter d'imputer la violence aux gens qui se battent dans les rues, mais ils ne tromperont pas les Canadiens qui savent qui est responsable de l'embauchage de briseurs de grève. Tout le monde sait que c'est là la source du problème.

Je vais tenter de débusquer le premier ministre. Il va peut-être intervenir et répondre à ce que je considère comme étant des questions de politique fondamentales. Le gouvernement a-t-il pour politique officielle d'engager des briseurs de grève, afin d'écraser une grève légale? Est-ce là maintenant la politique au Canada?

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député parle d'une grève légale, et c'est le cas en l'occurrence. Il est également légal pour les Postes canadiennes de tenter de livrer le courrier en ayant recours à d'autres travailleurs. Les deux parties se doivent de respecter la loi. Si le député a la preuve que les Postes canadiennes agissent de façon illégale, je le prie de m'en faire part, et des mesures seront alors prises.

Entre-temps, je lui rappelle, comme je l'ai fait à son chef, que les Postes canadiennes assument une responsabilité sociale qui consiste à tenter de livrer le courrier. Comme le commissaire-conciliateur l'a signalé, elles n'ont pas d'autre choix.

[Français]

L'EMBAUCHE DE BRISEURS DE GRÈVE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, tous les Canadiens désirent que le courrier soit livré. Mais la question qui se pose c'est: A quel prix? Sommes-nous prêts, comme société, à regarder la violence qui se passe et à l'accepter comme telle? Voilà la question que les Canadiens se posent actuellement.

Je veux demander au premier ministre, qui refuse de se lever, en l'invitant une nouvelle fois, en lui disant: Qui ne dit mot, consent; je veux lui demander, dis-je, si c'est la politique officielle de son gouvernement d'embaucher des briseurs de grève pour casser une grève qui est parfaitement légale. Est-ce là la politique du gouvernement?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je répète que la Société canadienne des postes agit de façon légale et en respectant le mandat que lui a confié notre Chambre, et qu'elle assume sa responsabilité.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est donc la politique dorénavant.

M. Andre: Si le parti libéral juge que les Postes canadiennes devraient mettre un terme à leurs activités et ne pas tenter de livrer le courrier, qu'il expose cette position publiquement et la défende.

[Français]

LA GRÈVE—LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les facteurs veulent un médiateur. La gestion veut un médiateur. Et le public canadien veut avoir le service. Pourquoi le gouvernement et le premier ministre ne veulent-ils pas nommer un médiateur tout de suite pour faciliter une solution à cette grève?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois il va falloir répéter la réponse. Mais la décision a été prise mardi dernier. Les parties sont à la table aujourd'hui en train de négocier. Laissons les négocier.